

L'exemplarité de l'État en matière de comportement linguistique, l'établissement d'un coût unitaire de francisation et une francisation obligatoire

Trois éléments essentiels pour prévoir les volumes d'immigration en 2017-2019



Mémoire du Mouvement Québec français présenté devant la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des consultations sur la planification de l'immigration au Québec pour 2017-2019

Août 2016.

Table de matières

Faits saillants	p.3
Recommandations	p.7
Introduction	p.10
Chapitre 1	
<i>Anglicisation et minorisation du poids démographique des francophones</i>	p.12
<i>Reculs passés du français</i>	p.12
<i>Reculs à venir du français en fonction de seuils d'immigration à 60 000</i>	p.12
<i>Les ratés du passé de la francisation de l'immigration expliquent les reculs du futur</i>	p.14
Chapitre 2	
<i>Un État qui ne donne pas l'exemple</i>	p.19
<i>Les gouvernements favorisent l'anglicisation du Québec avec nos impôts</i>	p.19
<i>Le bilinguisme institutionnel de l'État favorise l'anglicisation et nuit à la francisation de l'immigration?</i>	p.19
<i>Coût unitaire de francisation</i>	p.20
<i>Le libre choix permis par l'État n'a pas fait ses preuves</i>	p.21
Chapitre 3	
<i>Planifier les volumes en fonction d'objectifs, d'indicateurs et de prévisions démographiques</i>	p.22
<i>Le poids relatif des groupes de langues officielles canadiennes et l'influence anglicisante de la composition de l'immigration</i>	p.24
<i>L'anglicisation du monde du travail est fonction de la politique d'immigration et de l'absence par le Québec du pouvoir d'octroi de la citoyenneté</i>	p.28
<i>En proportion, les étudiants étrangers anglicisent</i>	p.30
Conclusion	p.33
Bibliographie	p.34

Historique du Mouvement Québec français (MQF)

Fondé en 1972 à l'initiative d'organisations citoyennes et syndicales, le *Mouvement Québec français (MQF)* constitue une organisation militante vouée à la défense de la langue française. Le français est la langue officielle du Québec. Cependant, encore de nos jours, des tensions linguistiques subsistent au Québec, remontant aussi loin qu'à la Conquête de 1760 de la colonie française par l'Empire britannique.

Depuis les années 1960, un débat linguistique d'envergure s'engage au Québec à la suite d'une mobilisation citoyenne constante. Au long des années 1970, des militants politiques du *Mouvement Québec français* ont dirigé des actions significatives qui ont dès lors engagé le Québec dans un nouvel aménagement linguistique, consécutivement avec l'adoption de la Loi 22 (1974) et de la Loi 101 (1977). Toutefois, depuis 1979, de nombreuses contestations judiciaires, ainsi que des décisions de la Cour suprême du Canada ont mené à des modifications majeures de la Charte de la langue française. Récemment, plusieurs ont réalisé que la Charte de la langue française avait été affaiblie et ne constituait plus une loi forte et porteuse telle qu'elle fût jadis.

Au milieu des années 2000, de premières études ont démontré une fulgurante anglicisation au Québec, particulièrement dans la région de Montréal. Puisqu'il y avait urgence d'agir, le *Mouvement Québec français* a alors mobilisé les efforts autour de la lutte linguistique, afin de contrer cette anglicisation par une participation citoyenne à la défense et à la promotion de la langue française. Le grand objectif du *Mouvement Québec français* est de renforcer la Charte de la langue française afin de faire du français la seule langue officielle et commune au Québec, c'est-à-dire de faire de la langue française, « la langue de l'État et de la Loi et la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires »

Au fil des ans, le *Mouvement Québec français* a sans cesse exprimé que la Charte de la langue française visait à faire du français non pas la langue des seuls francophones, mais la langue commune de tous les Québécois. Il a présenté des mémoires, fait connaître des études décrivant le portrait de la situation du français dans la société québécoise et entrepris des actions nécessaires. Il s'est imposé d'une façon efficace et a participé à l'essor de la société québécoise. Soulignons que le *Mouvement Québec français* s'implique depuis 2012 au sein du regroupement [Partenaires pour un Québec français](#) afin de mener des actions communes avec des organisations syndicales, étudiantes, professionnelles et civiles reconnues.

Pour en savoir davantage sur le MQF, nous vous invitons à visionner cette [publicité](#) de 60 secondes et consulter notre [site web](#).

Faits saillants

Le problème de l'immigration ce n'est pas le nombre, mais un État qui ne fait rien de vraiment structurant pour inclure les nouveaux arrivants à une société de langue française.

Un État qui ne veut pas réellement franciser

Dans une perspective où l'immigration favoriserait vraiment le français, il y aurait quatre facteurs à considérer prioritairement pour calculer le nombre annuel d'immigrants à recevoir.

1-La composition de l'immigration est-elle plus ou moins francophone et francotrope, ou plus ou moins anglophone et non-francotrope?

2-La francisation est-elle obligatoire ou pas?

3-Le coût unitaire de la francisation d'un immigrant a-t-il été établi?

4-L'État québécois est-il exemplaire linguistiquement dans ses communications écrites et orales avec les immigrants?

La composition :

Il est clair que si 80 000 francophones et francotropes par année immigraient à Montréal, l'anglicisation en cours serait stoppée et Montréal se franciserait de nouveau dans tous ses aspects, notamment au travail, puisqu'un grand nombre d'individus viendrait franciser les planchers de travail et imposer le français comme langue dans les commerces.

Les cohortes annuelles d'immigrants n'ont jamais favorisé le français puisque, dans la composition des flux, les immigrants de langue maternelle et de langue d'usage française, ainsi que ceux qui avaient une connaissance du français, ont toujours représenté une fraction beaucoup plus basse que le pourcentage de francophone sur le territoire québécois. Cependant, la composition des flux reflète le pourcentage d'anglophones. Ainsi, dans le cadre actuel, l'immigration vient maintenir le poids démographique de l'anglais, alors qu'elle fait reculer celui du français. Il est donc faux de prétendre que l'immigration pérennise le français.

La francisation obligatoire :

Ainsi, pour s'assurer de l'apprentissage et surtout de l'usage en public et au travail du français par tous ces immigrants, il faut passer par la francisation de l'immigration. Or, [*Le Québec rate sa cible*](#), une étude de l'IREC publiée en janvier 2016, démontre clairement que le Québec est très loin de bien franciser son immigration. Comme la francisation n'est pas obligatoire, 200 000 immigrants n'ont pas appris le français et 160 000 de ceux-ci connaissent davantage l'anglais et c'est donc cette langue qui est utilisée au travail, en public et avec le gouvernement, contribuant ainsi à l'anglicisation de la société. Un immigrant qui ne connaît pas le français n'en fera jamais usage en public et ne consommera aucun bien culturel en français (radio, télé, journaux, musique, théâtre, cinéma, etc.). Pire, un immigrant qui ne connaît pas le français et n'en fait pas usage est condamné à vivre en marge de la société et la société d'accueil ne peut pas bénéficier de toute la richesse de cette personne,

puisqu'il n'y a pas de langue de cohésion sociale qui favorise le métissage. En fait, c'est une perte pour l'individu qui immigré et pour la société d'accueil.

Depuis toujours, la francisation est volontaire et l'étude de l'IREC nous démontre que le caractère non obligatoire favorise l'anglais. C'est pourquoi la francisation doit être obligatoire.

L'exemplarité de l'État :

Même si cette francisation devenait obligatoire pour tous, le bilinguisme institutionnel de l'État québécois envoie un message clair à tous les immigrants qui foulent le sol québécois : *There is no need to learn French !* Le gouvernement québécois communique à l'écrit et à l'oral en anglais avec tous les immigrants qui le désirent, et ce de façon illimitée. Les gouvernements français, anglais, italien, allemand, japonais et américain ne communiquent pas avec les nouveaux arrivants dans une autre langue que la langue officielle de l'État. Il est difficile d'imaginer de pouvoir vivre et recevoir des services publics aux États-Unis si on ne possède pas l'anglais comme immigrant. Si tous les gouvernements québécois qui se sont succédé avaient désiré réellement pérenniser le français via l'immigration, en fonction des principes qui sous-tendent l'accord Canada-Québec de 1991, ils auraient depuis longtemps mis fin à cette pratique.

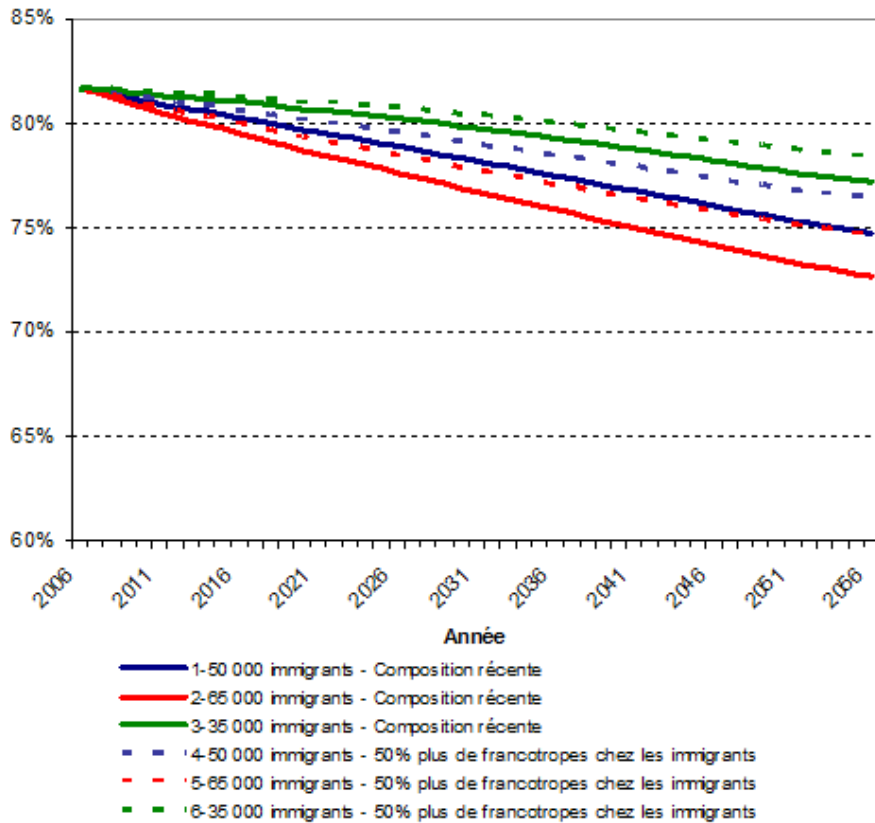
Ignorance du coût unitaire de francisation d'un immigrant :

Ce qui constitue le plus grand manque de professionnalisme et le caractère arbitraire et aléatoire concernant les prévisions pluriannuelles des volumes d'immigration, de la part de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis l'accord Gagnon-Tremblay, c'est l'absence de coût unitaire de francisation d'un immigrant. Comment peut-on prévoir des volumes de 10 000, 20 000, 30 000, 40 000, 50 000, 60 000 ou 70 000 immigrants en n'ayant aucune idée du coût de francisation d'un immigrant? Depuis quelques années, bon an mal an, il y a 50 000 immigrants qui arrivent au Québec chaque année et 20 000 (40%) n'ont aucune connaissance du français. Combien en coûte-t-il à l'État pour amener chacun de ces individus à posséder un niveau de français tel qu'il leur est possible d'écrire un courriel en français au travail? Comme les francotropes se francisent plus rapidement et plus aisément que les non-francotropes, il faut établir un coût moyen. Est-ce 10 000\$, 20 000\$ ou 30 000\$ par individu? Si 20 000 immigrants sont à franciser et que le coût moyen unitaire est de 15 000\$, il faut donc que les budgets de francisation soient minimalement de 300 000 000\$ par an. Sinon, l'État trompe les gens avec ses discours sur l'importance du français.

Un État qui maintient la société d'accueil dans l'ignorance

Dans le cadre des consultations sur la loi et sur la politique d'immigration ainsi que sur la planification pluriannuelle des volumes d'immigration, le gouvernement n'a jamais fourni de prévisions démographiques sur un horizon de 50 ans en fonction de divers scénarios d'immigration. Quelles sont les conséquences pour le français d'avoir 40 000 immigrants ou 80 000? Est-ce préférable 80 000 immigrants qui sont très majoritairement francophones et francotropes, ou 35 000 non-francotrope? Pour choisir quel serait le nombre optimal d'immigrants, il faut savoir ce que les décisions engendrent comme effets positifs ou négatifs pour le français. Si le gouvernement est capable de prévoir les manques à gagner monétaires pour l'État et certaines pénuries de main-d'œuvre pour justifier un volume d'immigration, il est capable de prévoir les conséquences pour la langue française avec un graphique aussi simple que celui-ci :

Proportion de francophones¹ selon divers scénarios, Québec, 2006-2056



1. Selon la langue parlée le plus souvent à la maison

En ne fournissant pas de prévisions démographiques sur la langue d'usage d'ici 50 ans, en fonction de divers scénarios d'immigration, le gouvernement ne rassure pas la société d'accueil et alimente l'insécurité linguistique de la population face aux nouveaux venus. Le gouvernement vient donc amplifier le phénomène d'exclusion qu'il tente de combattre par sa politique d'immigration.

Le gouvernement québécois a la responsabilité et le devoir d'assurer la paix sociale, de prévenir la xénophobie et d'assurer un métissage réussi entre les immigrants et la société d'accueil. Outre l'éducation à l'ouverture de l'autre, qui est constamment nécessaire, le gouvernement doit mettre en place des mesures qui assureront la cohésion sociale et la connaissance de l'autre via une langue commune, soit le français. Actuellement, la composition de l'immigration ne favorise pas le français, la francisation n'est pas obligatoire, le gouvernement communique en anglais avec tous les immigrants qui le désirent au lieu d'envoyer un message clair sur la langue commune. Enfin, le gouvernement fait des prévisions de volume d'immigration en n'ayant aucune idée du coût de francisation d'un

seul immigrant et en ne fournissant pas des prévisions démographiques en fonction de divers scénarios.

L'heure n'est pas à blâmer les citoyens qui expriment des peurs quant à l'immigration, l'heure n'est pas non plus à dire que tout va bien aller, l'heure n'est plus à prévoir des volumes d'immigration sans donner les prévisions démographiques sur les groupes linguistiques d'ici 2066.

Avant de statuer sur un nombre, le gouvernement doit mettre en place des mesures structurantes qui assureront à la société d'accueil que l'immigration est réellement favorable à la pérennité du français. Les Québécois ne sont pas contre l'immigration en général, ils craignent en toute légitimité que leurs gouvernements et leurs élus, par angélisme, par idéologie ou par électoralisme, ne mettent encore plus en péril le dernier bastion de l'Amérique française.

Recommandations

Recommandation 1

Le gouvernement doit se donner des indicateurs de mesure de la vitalité du français et planifier l'immigration en fonction de l'atteinte d'objectifs. Outre la connaissance du français, qui est le plus faible des indicateurs de mesure puisque ce n'est pas parce que l'on connaît une langue qu'on l'utilise, il y a la langue maternelle, la langue d'usage à la maison, la langue de travail et la langue d'usage public. Ainsi, le gouvernement doit se donner des objectifs triennaux dont le dévoilement des résultats coïncide avec les consultations publiques sur la planification de l'immigration. Le gouvernement devrait se donner ces objectifs à atteindre pour 2019 en matière de connaissance du français, d'usage du français à la maison, au travail et dans l'espace public en fonction des quatre catégories d'immigration suivantes :

- 1-immigrants francophones;
- 2-immigrants anglophones;
- 3-immigrants francotropes;
- 4-immigrants non-francotropes.

Sans cibles et sans indicateurs à atteindre, le français va poursuivre inexorablement son recul amorcé et annoncé!

Recommandation 2

Le gouvernement doit fournir, dans tous ses documents consultatifs sur les volumes d'immigration, des prévisions démographiques sur la langue maternelle et d'usage sur l'île de Montréal, la RMR de Montréal et le Québec, sur un horizon de 50 ans. Le gouvernement doit fournir à la population les données de ce qui adviendra, en fonction de divers scénarios exposés comprenant à la fois les volumes et la composition des volumes.

Recommandation 3

Le gouvernement québécois doit cesser la pratique du bilinguisme institutionnel et être exemplaire à cet égard afin de démontrer aux immigrants que la langue commune au Québec dans l'espace public doit être le français. Conséquemment, le gouvernement doit :

- 1-Abolir le « press 9 » dans tous ses ministères et organismes;
- 2-Revoir les codes de langue, afin que les seuls qui peuvent avoir accès à un service et aux communications gouvernementales en anglais soient les anglophones de la communauté dite « historique ».

Recommandation 4

Le gouvernement doit :

1-Établir le coût unitaire moyen pour franciser un immigrant, en fonction d'un niveau de français à atteindre qui permette de pouvoir effectuer des communications écrites en entreprise, et ce, en fonction du niveau sept de la production écrite de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français.

2-Obligatoirement allouer les budgets nécessaires de francisation en fonction du volume prévu annuellement d'immigrants admis à franciser et du coût unitaire moyen de francisation.

3-S'obliger par la loi à réduire le nombre d'immigrants admis qui ne connaissent pas le français en fonction d'un éventuel rétrécissement du budget alloué à la francisation, qui ferait en sorte que toutes les ressources humaines, matérielles et financières ne pourraient pas être allouées en fonction du coût unitaire moyen de francisation. Dans les cas où le gouvernement aurait des sommes supplémentaires à mettre en francisation, les volumes d'immigration pourraient augmenter.

Recommandation 5

Le gouvernement doit obliger la francisation des immigrants en prévoyant une allocation hebdomadaire de 400\$ pour chaque immigrant qui ne possède pas le niveau 7 de connaissance du français et doit prévoir de mesures contraignantes pour ceux qui n'atteignent pas le niveau à l'intérieur de 24 mois après leur arrivée.

Recommandation 6

Avec l'objectif que la composition des flux d'immigration reflète le plus précisément possible le poids démographique et relatif du français par rapport à l'anglais, la grille de sélection devrait être modifiée pour augmenter le nombre d'immigrants admis ayant le français comme langue maternelle, par rapport à ceux qui ont l'anglais comme langue maternelle. Ainsi, parmi les immigrants admis qui ont le français ou l'anglais comme langue maternelle, la proportion devrait être de 89% et de 11% de langue maternelle française et anglaise respectivement. Il s'agit d'inverser la tendance où entre 2009 et 2013 ce ratio était de 82,5%-17,5%.

Recommandation 7

Avec l'objectif que la composition des flux d'immigration reflète le plus précisément possible le poids démographique et relatif du français par rapport à l'anglais;

Avec l'objectif de garder après 10 ans les talents et la richesse de ceux qui immigreront au Québec;

La grille de sélection devrait être modifiée pour augmenter le nombre et la proportion d'immigrants admis ayant uniquement la connaissance du français, par rapport à ceux ayant uniquement la connaissance de l'anglais. Ainsi, parmi les immigrants admis qui ne connaissent que le français ou l'anglais, la proportion devrait être de 89% et de 11% de langue maternelle française et anglaise. Il s'agit d'inverser la tendance où entre 2009 et 2013 ce ratio était de 62%-38%.

Recommandation 8

Il ne faut pas pénaliser ceux qui connaissent l'anglais. Cependant, les points dans la grille de sélection accordés à la connaissance de la langue anglaise ne devraient être alloués qu'aux candidats qui ont un niveau 9 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français. Ainsi, les candidats correspondant à ce profil ont de fortes chances d'être de langue maternelle française ou d'être des francotropes qui maîtrisent l'anglais.

Recommandation 9

Le gouvernement du Québec doit renégocier l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, afin que l'octroi pour les demandes d'admission à la citoyenneté canadienne pour les résidents permanents du Québec le soit uniquement en fonction des aptitudes à parler le français et non, comme c'est le cas actuellement, en fonction des aptitudes à parler le français ou l'anglais.

Recommandation 10 Jusqu'à ce que soit atteint un ratio comparatif à celui du poids démographique des francophones par rapport aux anglophones (89%-11%), que seuls les étudiants étrangers ayant étudié dans un programme en français dans des institutions de langue française puissent bénéficier du *Programme de l'expérience québécoise* qui facilite le processus d'immigration.

Recommandation 11

Comme le Québec recherche de jeunes immigrants qui parlent le français et ayant des diplômes reconnus sur le marché du travail québécois, le Québec doit faciliter la venue des jeunes cerveaux parmi les 230 millions de francophones (130 millions sont de langue maternelle française) sur la planète;

Comme les universités de langue française au Québec sont nettement sous-financées par rapport aux universités de langue anglaise, si l'on considère le poids démographique des anglophones. (Les universités anglophones reçoivent 29% des 6 milliards\$ par année d'investissements alors que les anglophones ne représentent que 8,3% de la population. L'investissement dans les institutions de langue anglaise représente donc plus du triple du poids démographique des anglophones au Québec);

Comme 45% des étudiants étrangers fréquentent les institutions universitaires de langue anglaise et que ce ratio devrait être plutôt comparable à celui du poids démographique des francophones par rapport aux anglophones (89%-11%);

Des ententes bilatérales entre les universités de langue française du Québec et celles des pays de la francophonie sur l'exemption des frais de scolarité supplémentaires doivent être multipliées et bonifiées.

Introduction

À la lumière de la lecture du cahier de consultation rendu disponible par le MIDI pour participer à cette consultation publique, il semble que dans sa planification pluriannuelle le gouvernement ne se donnera aucun objectif quantitatif et qualitatif pour arrêter l'anglicisation en cours. Une baisse drastique de la proportion de francophones d'ici 2056 est annoncée pourtant par tous les démographes et rien dans les documents du gouvernement n'en fait mention. **Bref, c'est comme si le gouvernement oblitérait complètement, dans sa vision de la planification de l'immigration, le phénomène d'anglicisation et qu'il ne mesurait pas l'impact sur la démographie de différents scénarios d'immigration.** Quel est l'impact pour le français d'avoir 30 000, 50 000 ou 100 000 immigrants par année? Quel serait le scénario optimal pour le français au Québec? Une immigration à 80 000 unilingues francophones, à 40 000 francophones et à 40 000 francotropes? Quel est le pire scénario? 65 000 immigrants avec seulement 17% de gens dont la langue maternelle est le français comme maintenant? Les documents de consultation du gouvernement sont extrêmement étoffés, mais il manque l'essentiel, soit des prévisions démographiques en fonction de divers scénarios d'immigration. Il faut aussi que soient inclus dans cette planification des objectifs clairs et mesurables accompagnés d'indicateurs de progression du français. Il y a maintenant 25 ans que le gouvernement Bourassa a mis en place une politique d'immigration qui devait favoriser le français. Force est de constater que la seule chose que la politique d'immigration ait faite a été de réduire le poids démographique du français et de faire reculer le français au travail, tant dans le secteur public que le secteur privé.

Mis à part les professions de foi sur l'importance du français, rien n'indique dans les nouvelles politique et loi sur l'immigration, ainsi que dans les documents de consultation sur la planification des volumes d'immigrants, que des objectifs clairs et mesurables ont été fixés pour pérenniser le poids démographique du français et son usage dans l'espace public et au travail.

Recommandation 1

Le gouvernement doit se donner des indicateurs de mesure de la vitalité du français et planifier l'immigration en fonction de l'atteinte d'objectifs. Outre la connaissance du français qui est le plus faible des indicateurs de mesure puisque ce n'est pas parce que l'on connaît une langue qu'on l'utilise, il y a la langue maternelle, la langue d'usage à la maison, la langue de travail et la langue d'usage public. Ainsi, le gouvernement doit se donner des objectifs triennaux dont le dévoilement des résultats coïncide avec les consultations publiques sur la planification de l'immigration. Ainsi, le gouvernement devrait se donner ces objectifs à atteindre pour 2019 en matière de connaissance du français, d'usage du français à la maison, au travail et dans l'espace public en fonction des quatre catégories d'immigration suivantes :

1-immigrants francophones;

2-immigrants anglophones;

3-immigrants francotropes;

4-immigrants non-francotropes.

Sans cibles et sans indicateurs à atteindre, le français va continuer son recul amorcé et annoncé! Le premier chapitre fera le portrait chiffré de l'anglicisation du Québec et des ratés en matière de francisation de l'immigration, alors que le second chapitre traitera de la responsabilité de l'État en matière d'anglicisation de la société. Enfin, le dernier chapitre traite des conséquences de l'immigration sur le fait français dans le cadre actuel qui est inchangé, et ce même si les gouvernements ont adopté récemment une nouvelle politique et une nouvelle loi.

Chapitre 1

Anglicisation et minorisation du poids démographique des francophones

Reculs passés du français

Depuis 1996, le poids démographique du français recule tant au niveau de la langue maternelle que de la langue d'usage, alors que celui de l'anglais demeure stable. L'avis du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) de 2013, *Redynamiser la politique linguistique au Québec*,¹ montre que l'usage du français au travail recule partout. En décembre 2014, le CSLF publiait une étude qui démontrait que l'usage public du français dans 14 aires d'interactions était principalement le fait des francophones et des immigrants admis qui venaient de pays de la francophonie ou de pays de langue latine (immigrants francotropes). Les anglophones et les immigrants admis non-francotropes utilisent plutôt l'anglais dans leurs interactions en public et au travail. Notons à titre comparatif qu'au Canada anglais, peu importe la provenance de l'immigration, c'est l'anglais qui est utilisé au travail et en public.

LANGUE MATERNELLE ET LANGUE D'USAGE SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL (1996-2011)

LANGUE MATERNELLE	1996	2001	2006	2011	
Français	53,4 %	53,2 %	49,8 %	48,7 %	-4,7 %
Anglais	18,9 %	17,7 %	17,6 %	17,8 %	-1,1 %
Autre	27,7 %	29,1 %	32,6 %	33,5 %	+5,8 %
LANGUE D'USAGE	1996	2001	2006	2011	
Français	55,6 %	56,4 %	54,2 %	53 %	-2,6 %
Anglais	25,6 %	25 %	25,2 %	25,3 %	-0,3 %
Autre	18,8 %	18,6 %	20,6 %	21,7 %	+2,9 %

SOURCE : Statistique Canada, Recensement 2011.

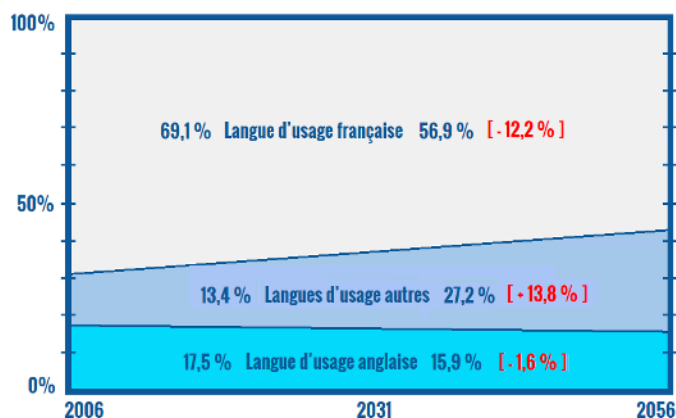
Reculs à venir en fonction de seuils d'immigration à 60 000

Pour ce qui est de l'avenir, selon tous les scénarios établis par l'Office québécois de la langue française, si rien n'est fait pour infléchir la tendance, la proportion de ceux qui utilisent le français le plus souvent à la maison baissera au Québec, dans la RMR de Montréal et sur l'île Montréal d'ici 2056 à 73%, 56% et à 43% respectivement. L'anglais ne reculera pas ou presque d'ici 2056, puisque l'immigration et l'anglicisation de bonne partie de celle-ci contribue à maintenir son poids démographique.

¹ CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (2013), *Redynamiser la politique linguistique du Québec*.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL (2006-2056)

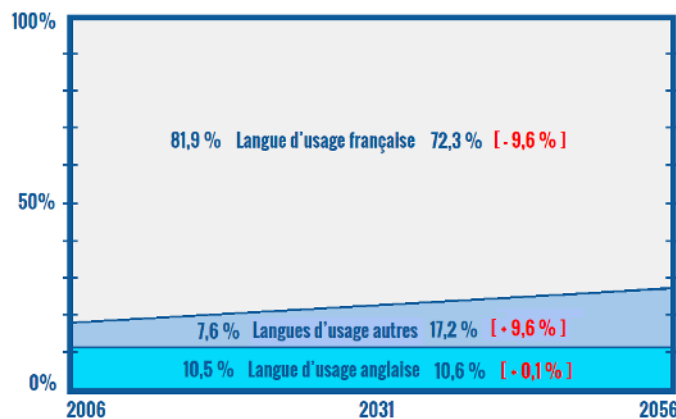
60 000 IMMIGRANTS PAR AN | LANGUE D'USAGE (FRANÇAIS, ANGLAIS ET AUTRE)



SOURCE : Perspectives démologiques du Québec et de la région de Montréal (2006-2056)
Marc Termote, Frédéric Payeur et Normand Thibault : OQLF (2011), page 179.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC (2006-2056)

60 000 IMMIGRANTS PAR AN | LANGUE D'USAGE (FRANÇAIS, ANGLAIS ET AUTRE)



SOURCE : Perspectives démologiques du Québec et de la région de Montréal (2006-2056)
Marc Termote, Frédéric Payeur et Normand Thibault : OQLF (2011), page 180.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fourni cette information, pourtant fondamentale, dans tous ses documents de consultations? Les données des deux tableaux précédents ne sont qu'un exemple des multiples scénarios exposés sur 16 pages (pages 174 à 189) du [document](#) de prévisions démologiques de l'Office québécois de la langue française.² Pour inverser les reculs prévus du 2 TERMOTE Marc (2011), *Perspective démologique du Québec et de la région de Montréal (2006-2056)*.

français, il faut agir sur la planification de l'immigration avec les données gouvernementales qui sont déjà disponibles et accessibles!

Recommandation 2

Le gouvernement doit fournir dans tous ses documents consultatifs sur les volumes d'immigration des prévisions démographiques sur la langue maternelle et d'usage sur l'île de Montréal, la RMR de Montréal et le Québec sur un horizon de 50 ans. Le gouvernement doit fournir à la population les données de ce qui adviendra en fonction de divers scénarios exposés comprenant à la fois les volumes et la composition des volumes.

Les ratés du passé de la francisation de l'immigration expliquent les reculs du futur

Le 27 janvier 2016, l'*Institut de recherche en économie contemporaine* (IREC) publiait une étude donnant le portrait de la francisation des immigrants au Québec. **L'étude *La francisation de l'immigration, le Québec rate la cible* conclue que le gouvernement du Québec ne prend pas les moyens nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités eues égard au maintien du français comme langue de convergence de tous les citoyens.**

Voici les faits saillants de l'étude:³

L'immigration ne pérennise pas le français :

- Plus de 200 000 immigrants, soit 20% de l'ensemble de la population immigrée du Québec, ne parlent toujours pas le français en 2011. Parmi eux, plus de 111 000 sont arrivés à partir de 1991, dont près de 43 000 entre 2006 et 2011. De ces 202 830 immigrants, 159 575 parlent uniquement anglais et 43 255 ne parlent ni français ni anglais.
- Les personnes nées à l'étranger représentaient en 2006 14,2% de la population de langue maternelle anglaise du Québec et 30,6% de la population dont l'anglais est la Première langue officielle parlée (PLOP).
- Les immigrants non francotopes (43,5%) utilisent le plus souvent l'anglais dans leurs interactions publiques, alors qu'ils sont 40,1% à utiliser le plus souvent le français et 16,4% utilisent à la fois le français et l'anglais.
- On note d'importantes différences dans les pratiques linguistiques en milieu de travail. 69,6 % des immigrants francotopes parlent le plus souvent le français au travail, alors qu'à peine 33,5% des immigrants non francotopes font de même et que 48,3% utilisent l'anglais le plus souvent.
- Les immigrants qui ne sont pas de langue maternelle latine ou issus de la francophonie internationale sont restés insensibles aux mesures de francisation depuis 30 ans. Parmi ceux

3 FERRETTI JEAN (2016), *En matière de francisation et d'intégration, Le Québec rate la cible*, Institut de recherche en économie contemporaine.

qui ont opéré un transfert linguistique, seulement 15% l'ont fait au profit du français, un niveau semblable à celui des années 1970.

- Les ministères et les institutions publiques interagissent en anglais avec près de 75% des immigrants non francophones et qui sont installés dans la région de Montréal.

La fréquentation des services de francisation

- Depuis le début des années 1990, au moins 40% des immigrants ne connaissant pas le français à leur arrivée ne s'inscrivent pas pour autant aux cours de français. Pour les années 2006 à 2010, ce chiffre monte à plus de 50%. Absence de données pour les années suivantes.
- Taux de fréquentation fortement liés à l'origine des immigrants : en 2010, 29,6% des immigrants latino-américain déclarant ne pas connaître le français à leur arrivée ne se sont pas inscrits aux cours. Cette proportion atteint 63,9% des immigrants d'Asie du Sud-Est, 54,8% de ceux provenant d'Asie orientale et 51,6% de ceux provenant d'Asie méridionale.

Bilan des apprentissages

- Plusieurs études soulignent que le nombre d'heures de cours est insuffisant : certains immigrants ayant complété tous les cours à temps complet offerts par le ministère de l'Immigration n'ont pas atteint un niveau qui leur permette de fonctionner en français.
- Environ la moitié des immigrants ayant terminé le parcours de francisation considèrent ne pas maîtriser le français à l'écrit.
- Satisfaction des immigrants inscrits à l'égard des cours qu'ils ont reçus, au niveau des apprentissages et de la confiance en soi. Une forte majorité d'entre eux émettent le désir de poursuivre les cours de français.

L'origine des immigrants facteur-clé de l'usage du français

- Les hispanophones connaissent le français à plus de 88% et les arabophones à près de 90%. En revanche plus de 40% des ressortissants chinois et du Sud-Asiatique ne connaissent pas le français, ce qui représente plus de 70 000 personnes. Les Philippins sont quant à eux plus de 58% à ne pas connaître le français. Le manque de connaissance du français chez certains groupes d'immigrants se traduit inmanquablement dans leurs pratiques linguistiques en public.
- Dans une étude de 2010, le Conseil supérieur de la langue française notait des différences importantes dans les pratiques linguistiques des immigrants, selon qu'ils soient francotropes ou non. L'étude mesurait la propension des immigrants francotropes et anglotropes à utiliser le français en public dans diverses situations (au centre commercial, dans les petits commerces, dans les services sociaux et de santé, lors des interactions avec le réseau scolaire). Il ressort de cette étude que les immigrants francotropes utilisent le français dans des proportions très élevées. 76,9% d'entre eux utilisent le plus souvent le français en public. C'est aussi le cas pour les communications avec le gouvernement (88%), avec

l'administration scolaire (94,3%), dans l'ensemble des interactions avec le système de santé (entre 80% et 92,9% selon les différents services).

- Les résultats pour les immigrants non francotopes sont nettement moins encourageants. Ils sont une minorité à utiliser le plus souvent le français dans leurs interactions publiques (40,1%), contre 43,5% qui utilisent le plus souvent l'anglais et 16,4% qui utilisent à la fois le français et l'anglais. Ils sont une minorité à utiliser le plus souvent le français dans leurs interactions avec le gouvernement : 44,5% utilisent le français dans les communications verbales, contre 50,1% qui utilisent l'anglais ; dans les communications écrites, 36,7% utilisent le français contre 63,3% qui utilisent l'anglais. Dans les différents services de santé, les non francotopes utilisent l'anglais dans des proportions allant de 41,4% pour le CLSC à 51,1% à l'hôpital et 61,5% en clinique privée. Ils sont aussi très nombreux à communiquer en anglais avec l'administration scolaire.

Bref, la composition de l'immigration a un impact sur la langue parlée dans la sphère publique. Béland note d'ailleurs que les craintes concernant le déclin du français viennent de son usage public, de son utilité et de son prestige, la langue parlée dans la sphère publique pouvant finalement être adoptée dans la sphère privée.

- Malgré les efforts du gouvernement du Québec pour sélectionner des immigrants francophiles, la sélection actuelle contribue à faire décliner le groupe francophone. Certains auteurs ont évalué, grâce à des modèles démographiques, l'impact d'une variation des seuils et de la composition de l'immigration sur l'équilibre démographique. Si la composition et le nombre d'immigrants restent identiques à ce qui a prévalu ces dernières années (50 000), les francophones ne représenteraient plus que 75% de la population du Québec à l'horizon 2056, contre 82% en 2006. Notons que ce résultat est très proche de celui de Termotte (73,7%) dans son scénario de référence. Selon Marois, dans le cas où les seuils seraient portés à 65 000, tout en maintenant la composition de l'immigration actuelle, le poids démographique des francophones chuterait davantage et atteindrait 73% en 2056. Par contre, dans l'hypothèse où le Québec rétablirait les seuils qui prévalaient au début des années 2000 (35 000 immigrants), toujours en conservant la composition des dernières années, le déclin des francophones serait deux fois plus lent et le poids démographique des francophones atteindrait 77% en 2056.

En somme, la politique migratoire menée depuis 1991 ne permet pas d'atteindre l'objectif du MICC de pérenniser le français. Les efforts de sélection ont permis de hausser la part d'immigrants connaissant le français, mais ils ne sont pas suffisants pour endiguer le déclin de celui-ci. Si le gouvernement souhaite atteindre son objectif, il doit absolument revoir la composition de l'immigration et soutenir l'immigration francotrope.

La langue des études

- La langue des dernières études réalisées, est un autre facteur clé de l'usage du français au travail. En effet, les trois quarts des immigrants ayant fait leurs études en français travaillent principalement ou uniquement en français, contre 22% de ceux ayant étudié en anglais et 53% des immigrants ayant étudié dans une langue autre que le français et l'anglais.

La connaissance des langues du français et de l'anglais

- Ce constat paraît évident : plus un individu maîtrise une langue, plus il sera porté à l'utiliser en milieu de travail. Ainsi, chez les immigrants qui ont une connaissance faible ou nulle en français, 10% travaillent principalement ou uniquement en français contre 69% de ceux ayant une connaissance excellente du français. Par ailleurs, plus le niveau en anglais d'un immigrant augmente, plus la fréquence de l'usage de cette langue au travail augmente.

L'impact du libre choix de la francisation

- Malgré ce nombre élevé d'inscriptions le MICC note qu'une part importante des immigrants ne parlant pas français à leur arrivée, entre 30 et 40% d'entre eux, ne s'inscrivent pas aux cours qui leur sont offerts. Depuis quelques années, malgré la hausse du nombre des immigrants, les inscriptions à temps complet se maintiennent à peu près au même niveau. Elles sont passées de 10 330 en 2003-2004 à 9 582 en 2007-2008.

Baisse des dépenses per capita en francisation

- Au MICC-MIDI même, la part des dépenses de francisation dans l'ensemble des dépenses réelles reste à peu près constante autour de 40% depuis 2008-2009, avec une pointe à 46% en 2010-2011. Mais, compte tenu de l'augmentation du nombre d'immigrants et du déclin en proportion, depuis 2010, de ceux qui connaissent le français, on peut dire que les ressources disponibles en francisation, comme pour l'intégration dans son ensemble, ont tendance à s'amoinrir per capita et ce, malgré l'augmentation continue de la subvention fédérale. La diminution de l'effort du MICC en francisation est particulièrement visible à partir de 2011-2012, où malgré l'augmentation du nombre d'immigrants ne connaissant pas le français (en nombre et en proportion des immigrants), les ressources allouées à la francisation diminuent (en montant absolu et en proportion).

Alors que le nombre d'immigrants augmente au Québec et qu'un nombre croissant ne connaît pas le français, les montants alloués à la francisation ont tendance à décroître en chiffres absolus; on a investi 2 551 900\$ de moins en francisation au MESS en 2014-2015 qu'en 2008-2009. Par ailleurs, la francisation occupe une part décroissante des sommes transférées du MICC-MIDI au MESS : on est passé de 11,11% du budget transféré du MICC en 2008-2009 à 7,77% en 2014-2015. Ce désengagement du MESS en matière de francisation est incohérent avec les objectifs d'intégration. Le MESS doit assumer

pleinement la responsabilité d'allier la francisation et l'intégration en emploi des nouveaux arrivants.

À la lumière des données de l'étude de l'IREC, il est clair que depuis 25 ans la politique, la loi et les programmes en matière d'immigration ratent leur cible si la pérennité du français est dans la mire du gouvernement.

Chapitre 2

Un État qui ne donne pas l'exemple

Les gouvernements favorisent l'anglicisation du Québec avec nos impôts

En 2011, l'IREC publiait une étude intitulée [L'offre d'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au Québec et au Canada. Les secteurs de l'enseignement, de santé et de services sociaux et des administrations publiques.](#)⁴ L'étude démontre qu'au Québec, il y a 135 250 emplois de langue anglaise qui proviennent des secteurs soutenus par l'État et les administrations publiques, ce qui représente un revenu global de 6,2 milliards de dollars pour les travailleurs. Ces emplois constituent environ 13,9 % des emplois publics au Québec, alors que les anglophones comptent pour environ 8,7 % de la population en âge de travailler, une différence de 5,2 points.

Le nombre d'emplois publics en excédant du poids démographique des anglophones s'élève à environ 50 000, ce qui équivaut à des revenus annuels excédant 2,2 milliards de dollars pour les travailleurs.

En comparaison des milliards de dollars investis dans le secteur public de langue anglaise, les quelques millions investis dans les campagnes de francisation des entreprises québécoises apparaissent somme toute négligeables. Compte tenu du fait que le secteur public est largement à l'abri des effets de la mondialisation, il serait difficile de prétendre que les gouvernements prêchent par l'exemple en ce qui a trait à la francisation des milieux de travail.

Le bilinguisme institutionnel de l'État favorise l'anglicisation et nuit à la francisation de l'immigration?

Actuellement, le gouvernement du Québec pratique le bilinguisme institutionnel comme le gouvernement fédéral. Avec le « press 9 », le premier contact du gouvernement avec un immigrant qui ne connaît pas le français ou qui se sent plus à l'aise en anglais est celui d'un État qui dit via ses messages téléphoniques aux nouveaux arrivants : « There is no time to waste with the french because the government will please you in English for all your needs. Skip it! There is no need to learn French in Quebec ».

Les codes de langue associés à chaque citoyen (client selon l'approche client), en fonction de la langue dans laquelle s'adresse pour la toute première fois un immigrant à un commis de l'État, font en sorte que le gouvernement peut s'adresser anglais par écrit et à l'oral à un immigrant pour toute sa vie sur le territoire québécois.

Enfin, selon le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)⁵, les directives non affirmées en faveur du français pour la langue de l'Administration de la part des ministres, sous-ministres et autres hauts fonctionnaires de l'État laissent les commis de l'État faire l'arbitrage de la

⁴ THIBEAUDIN Henri (2010), *L'offre d'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au Québec et au Canada. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et des services sociaux et des administrations publiques*, Institut de recherche en économie contemporaine (IREC).

langue à utiliser à avec les immigrants. Pourtant, le préambule de la Charte de la langue française précise en clair que le français doit être la langue de l'État québécois.⁶

Ainsi, un immigrant admis peut interagir avec le gouvernement en anglais, ce qui démontre que, sur le territoire, il n'est pas nécessaire et encore moins essentiel d'apprendre le français. Le gouvernement encourage la vision qu'au Québec il y a une claire liberté de choix de la langue d'usage. Plusieurs s'opposent à l'unilinguisme étatique du gouvernement québécois comme le pratiquent plusieurs gouvernements provinciaux.

Plusieurs élus et gens d'affaires se sont opposés au projet de loi 14 du gouvernement Marois, qui tentait de bonifier la Charte de la langue française. De façon simplifiée, il ne fallait pas faire reposer la vitalité du français sur une législation qui alourdirait la gestion des entreprises, déjà accablée par d'autres lois et règlements de l'État.

Si le gouvernement et les entreprises ne pèsent pas de tout leur poids pour redynamiser le français au Québec, il ne reste qu'à agir sur les volumes, la composition de l'immigration et à obliger la francisation jusqu'à l'atteinte du niveau 7 de l'échelle québécoise de connaissance du français.

Recommandation 3 :

Le gouvernement québécois doit cesser la pratique du bilinguisme institutionnel et être exemplaire pour montrer aux immigrants que la langue commune dans l'espace public au Québec doit être le français. Conséquemment, le gouvernement doit :

1-Abolir le « press 9 » dans tous ses ministères et organismes;

2-Doit revoir les codes de langue afin que les seuls qui peuvent avoir accès à un service et aux communications gouvernementales en anglais sont les anglophones de la communauté dite « historique ».

Coût unitaire de francisation

L'État a tous les moyens de calculer le coût unitaire moyen de la francisation d'un immigrant. Pourtant, cette information n'est pas disponible. Comment la ministre peut-elle faire des demandes au Conseil du trésor pour faire augmenter les budgets en francisation? Qu'est-ce qui justifie l'octroi des budgets en francisation outre l'arbitraire et l'aléatoire? Cela fait 25 ans que le Québec reçoit des sommes du gouvernement fédéral pour la francisation de l'immigration et aucun gouvernement n'a établi le coût unitaire de la francisation. Comment peut-on prévoir des volumes d'immigration si on ne sait à l'avance les montants per capita nécessaires à une francisation de niveau 7 sur l'échelle québécoise de connaissance du français? Depuis 25 ans, nous errons en matière de francisation! Il est temps que l'État québécois soit professionnel et rende ce type de reddition de comptes!

⁵ SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC (2013), *Pour une Administration publique dans la langue officielle du Québec*.

⁶L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français **la langue de l'État** et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

Recommandation 4:

Le gouvernement doit :

1-Établir le coût unitaire moyen pour franciser un immigrant en fonction d'un niveau de français à atteindre qui permette de pouvoir effectuer des communications écrites en entreprise, et ce, en fonction du niveau sept de la production écrite de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français.

2-Obligatoirement allouer les budgets nécessaires de francisation, en fonction du volume prévu annuellement d'immigrants admis à franciser et du coût unitaire moyen de francisation.

3-S'obliger par la loi à réduire le nombre d'immigrants admis qui ne connaissent pas le français, en fonction d'un éventuel rétrécissement du budget alloué à la francisation, qui ferait en sorte que toutes les ressources humaines, matérielles et financières ne pourraient pas être allouées en fonction du coût unitaire moyen de francisation. Dans les cas où le gouvernement aurait des sommes supplémentaires à mettre en francisation, les volumes d'immigration pourraient augmenter.

Le libre choix permis par l'État n'a pas fait ses preuves

Le chapitre précédent nous a démontré que le Québec rate sa cible en matière de francisation, principalement parce que celle-ci n'est pas obligatoire. Les [données](#)⁷ nous informent aussi que le libre choix en matière de langue d'enseignement supérieur nous montre aussi que ceux qui font le choix de faire des études en anglais travailleront en grande majorité en anglais le reste de leur vie. Pour inverser l'anglicisation et pour que les immigrants puissent faire partie de la collectivité et y contribuer pleinement, le gouvernement doit obliger la francisation de l'immigration.

Cependant, l'État a le devoir de fournir des sommes suffisantes pour que les immigrants fassent le choix des bancs d'école de la francisation, plutôt que de travailler pour faire survivre la famille avec salaire minimum dans des lieux où les normes du travail ne sont pas respectées. Si l'immigration imaginée par l'État n'as pas pour but de fournir de la main-d'œuvre docile à bon marché au patronat du Québec, il est impératif de donner les moyens financiers à ceux qu'on accueille pour qu'ils apprennent le français et usent de cette langue au travail, plutôt qu'un anglais « globish » tout juste bon aux communications orales minimales.

Recommandation 5 :

Le gouvernement doit obliger la francisation des immigrants, en prévoyant une allocation hebdomadaire de 400\$ pour chaque immigrant qui ne possède pas le niveau 7 de connaissance du français et doit prévoir de mesures punitives pour ceux qui n'atteignent pas le niveau à l'intérieur de 24 mois après leur arrivée.

⁷ [CURZI Pierre \(2011\), L'application de la Charte de la langue française au collégial : Un prolongement nécessaire.](#)

Chapitre 3

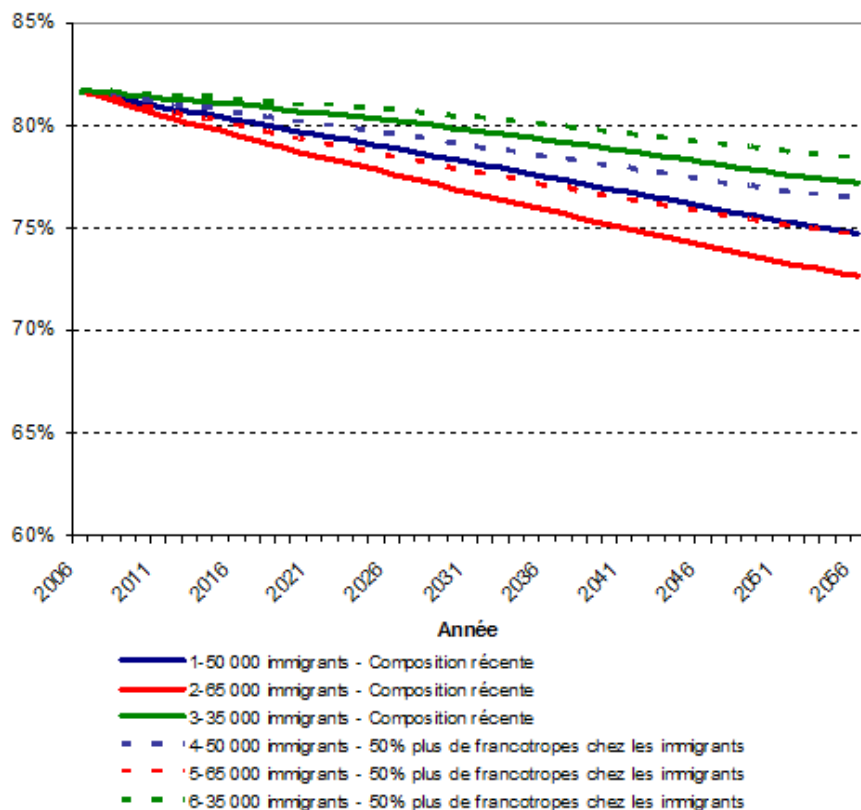
Planifier les volumes en fonction d'objectifs, d'indicateurs et de prévisions démographiques

Si le gouvernement du Québec n'apporte pas des modifications majeures dans la composition des flux d'immigration des prochaines années, il accentuera la perte de vitesse du français au profit de l'anglais. En fonction de divers scénarios où les volumes et la composition linguistique de l'immigration varient, le démographe Guillaume Marois⁸ démontre que le français reculera d'ici 2056, si les volumes d'immigration ne sont pas composés d'un fort pourcentage d'immigrants admis de langue maternelle française. Les prévisions 1 à 6 montrent que, quel que soit le scénario, si la part des francophones et des francotropes dans la composition de l'immigration n'augmente pas de façon significative, le poids démographique du français est destiné à un grand recul.

Graphique 1

⁸ MAROIS Guillaume, *Au-delà des volumes : Doter la politique d'immigration d'indicateurs pertinents*, Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur les documents intitulés « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion », février 2015.

Proportion de francophones¹ selon divers scénarios, Québec, 2006-2056



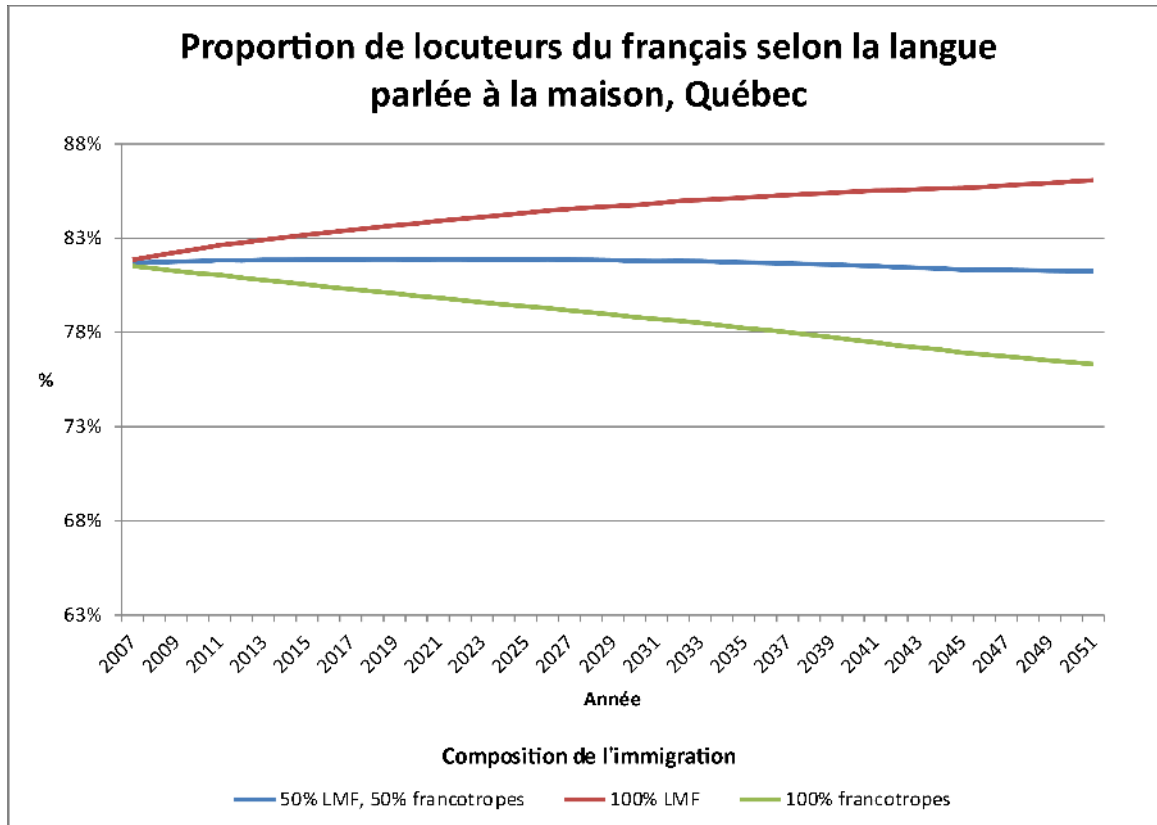
1. Selon la langue parlée le plus souvent à la maison

Ainsi, le déclin le plus important est prévu par une immigration plus nombreuse qui garderait la même composition linguistique (scénario 2). À l’opposé, une augmentation de 50% de la proportion de francotropes chez les immigrants, jumelée à une baisse des volumes, aurait moins d’effets négatifs sur le poids du groupe francophone (scénario 6).

Devant ce déprimant cul-de-sac pour l’avenir du français, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait demandé, dans le cadre des consultations sur la politique d’immigration de février 2015, au doctorant en démographie de l’INRS, Patrick Sabourin, de simuler d’autres scénarios en fonction d’un volume d’immigration de 50 000 immigrants admis par année.⁹ À partir de son modèle de projection linguistique Hermès, la SSJBM a demandé un scénario hypothétique où 100% des immigrants seraient de langue maternelle française, un autre où la moitié des immigrants serait de langue maternelle française et l’autre moitié serait francotrope, et finalement un dernier où tous les immigrants seraient des francotropes.

⁹ SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL (2015), *Pour que le français soit aussi prioritaire que l’atteinte du déficit zéro. Se donner des objectifs clairs et mesurables.*

Graphique 2



Il est clair que, en changeant la composition de l’immigration et les volumes, le gouvernement peut favoriser grandement le français avec l’immigration, ce qui est loin d’être le cas actuellement! Si les élus de l’Assemblée nationale sont conséquents et sérieux dans le désir de pérenniser le français, ils devront s’assurer que la composition des flux annuels d’immigration soit nettement plus francotrope et de langue maternelle française.

Le poids relatif des groupes de langues officielles et l’influence anglicisante de la composition de l’immigration

Le groupe francophone représente au Québec actuellement 89% de la somme des groupes francophones et anglophones. Ainsi, pour respecter cette proportion et ne pas participer à l’anglicisation du Québec, ce ratio devrait être respecté dans la composition linguistique des flux d’immigration. Cette proportion devrait se refléter sous l’indicateur de la langue maternelle et de la connaissance du français. Selon les données statistiques du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion, entre 2009 et 2013, il y aurait eu 9 363 et 43 996 (53 359 en tout) immigrants admis de langues maternelles anglaise et française.¹⁰ Au premier regard, plusieurs diront qu’il y a beaucoup d’immigrants de langue maternelle française, et donc, que la politique d’immigration au Québec favorise le français. **En proportion, 17,5% de l’immigration ayant une des langues officielles au**

¹⁰ [MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L’INCLUSION](#) (Avril 2014), *Tableaux sur l’immigration permanente au Québec (2009-2013)*, page 18.

Canada comme langue maternelle avait l'anglais contre 82,5% pour le français. Le groupe francophone est pénalisé au profit du groupe anglophone de 6.5%.

Précédemment, nous avons soutenu que l'indicateur de la connaissance des langues est le plus faible que le gouvernement puisse utiliser pour évaluer si la politique d'immigration contribue à la pérennité du français. Cependant, comme le gouvernement l'utilise comme indicateur phare, analysons si les données se rapprochent du poids relatif des groupes de langues officielles selon la langue maternelle. Toujours entre 2009 et 2013, 40 631 immigrants admis ne connaissaient que l'anglais alors que 67 200 ne connaissaient que le français (Total de 107 831)¹¹. Il est clair qu'un immigrant admis qui ne connaît que le français tendra à utiliser en public beaucoup plus le français que l'anglais, et ce, que le français soit sa langue maternelle ou pas. Le phénomène s'applique aussi aux immigrants qui ne connaissent que l'anglais. **Ainsi, parmi les immigrants admis qui ne connaissent qu'une des deux langues officielles canadiennes, 62% connaissaient le français et 38% l'anglais. La politique d'immigration du Québec favorise grandement l'usage de l'anglais au Québec puisqu'en fonction du ratio 89%-11% des groupes de langue maternelle française et anglaise, en amont du processus d'immigration, l'anglais est favorisé de 27% au profit du français.**

Dans le livre *La reconquête de Montréal*,¹² Marc Levine explique comment la ville de Montréal est passée du 19^e au 20^e siècle d'une ville anglophone à une ville francophone. Cette francisation est principalement due à un mouvement migratoire massif d'unilingues francophones de toutes les régions rurales du Québec vers Montréal, attirés par les emplois associés à l'industrialisation. Le fait qu'une proportion significative de la composition des flux d'immigration n'a que l'anglais comme langue officielle connue a une influence directe sur le visage linguistique de Montréal et sur le monde du travail.

Ainsi, tant au niveau de la langue maternelle que de la connaissance unique d'une des deux langues officielles, l'anglais est nettement avantagé par la politique d'immigration du gouvernement du Québec, ce qui va totalement à l'encontre du désir de pérenniser le français par l'immigration.

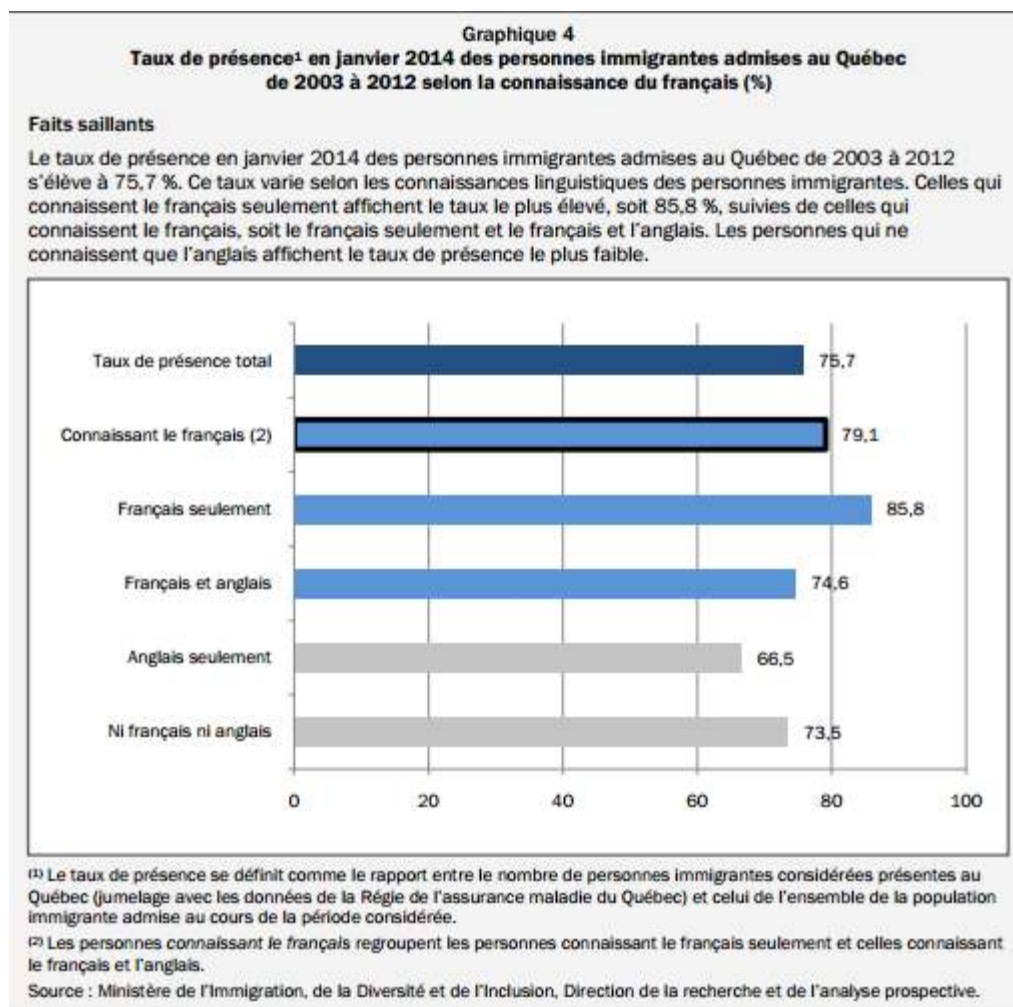
Recommandation 6 :

Avec l'objectif que la composition des flux d'immigration reflète le plus précisément possible le poids démographique et relatif du français par rapport à l'anglais, la grille sélection devrait être modifiée pour augmenter le nombre d'immigrants admis ayant le français comme langue maternelle, par rapport à ceux qui ont l'anglais comme langue maternelle. Ainsi, parmi les immigrants admis qui ont le français ou l'anglais comme langue maternelle, la proportion devrait être de 89% et de 11% de langue maternelle française et anglaise. Il s'agit d'inverser la tendance où entre 2009 et 2013 ce ratio était de 82,5%-17,5%.

¹¹ Idem, page 14.

¹² LEVINE Marc (1997), *La reconquête de Montréal*, VLB Éditeur, chapitre premier.

Pour poursuivre sur l'indicateur de la connaissance des langues, la reproduction du Graphique 4 d'un des documents de référence du MIDI pour la consultation sur la politique linguistique en 2014 et 2015 nous indique que le taux de rétention après dix ans au Québec est nettement plus élevé chez les immigrants admis qui ne connaissent que le français parmi les deux langues officielles au Canada. Le caractère linguistique unique du Québec en Amérique du Nord fait en sorte que les immigrants admis qui ne connaissent que le français ont un fort taux de rétention (86%), alors que ceux qui ne connaissent que l'anglais (67%) ont beaucoup plus tendance à quitter le Québec. Ceux qui connaissent le français et l'anglais (75%) se situent entre les deux extrémités du spectre.



13

Il est clair que la connaissance unique du français est un facteur de rétention pour les immigrants que le Québec sélectionne, alors que la connaissance de l'anglais associée à la non-connaissance du français fait en sorte que le Québec perd plus du tiers des immigrants ayant ce profil. Pour les entreprises du Québec, le fait français est un avantage pour la rétention de la main-d'œuvre, car les immigrants qui veulent vivre « l'American dream » dans un territoire francophone sont moins portés

13 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014), *L'immigration au Québec, le rôle de ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires*, Gouvernement du Québec, page 17.

à se mouvoir dans l'espace géographique nord-américain en fonction de la meilleure offre de travail. C'est le fait français qui les a motivés à venir vivre ici et c'est ce même fait français qui les incite à rester au Québec.

Recommandation 7 :

Avec l'objectif que la composition des flux d'immigration reflète le plus précisément possible le poids démographique et relatif du français par rapport à l'anglais;

Avec l'objectif de garder après 10 ans les talents et la richesse de ceux qui immigreront au Québec;

La grille de sélection devrait être modifiée pour augmenter le nombre et la proportion d'immigrants admis ayant uniquement la connaissance du français, par rapport à ceux ayant uniquement la connaissance de l'anglais. Ainsi, parmi les immigrants admis qui ne connaissent que le français ou l'anglais, la proportion devrait être de 89% et de 11% de langue maternelle française et anglaise. Il s'agit d'inverser la tendance où entre 2009 et 2013 ce ratio était de 62%-38%.

Comme le monde des affaires désire des travailleurs qui ont une connaissance de l'anglais et que le gouvernement a le devoir dans sa politique de pérenniser le français, que faire pour sélectionner de nouveaux arrivants qui useront du français comme langue d'usage public tout en ayant des travailleurs qui pourront faire des affaires en Amérique du Nord? À la base, il ne faut pas pénaliser ceux qui connaissent l'anglais. Cependant, les points dans la grille de sélection accordés à la connaissance de la langue anglaise ne devraient être alloués qu'aux candidats qui ont un niveau 9 dans l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français. Ainsi, il y a de fortes probabilités que le candidat correspondant à ce profil en soit un de langue maternelle française ou soit un francotrope qui maîtrise l'anglais. N'est-ce pas l'amalgame idéal pour développer une économie prospère et francophone?

Recommandation 8 :

Il ne faut pas pénaliser ceux qui connaissent l'anglais. Cependant, les points dans la grille de sélection accordés à la connaissance de la langue anglaise ne devraient être alloués qu'aux candidats qui ont un niveau 9 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français. Ainsi, les candidats correspondant à ce profil ont de fortes chances d'être de langue maternelle française ou d'être des francotrope qui maîtrisent l'anglais.

L'anglicisation du monde du travail est fonction de la politique d'immigration et de l'absence par le Québec du pouvoir d'octroi de la citoyenneté

Dans un article scientifique¹⁴ publié dans les Cahiers québécois de démographie, le professeur et le doctorant en démographie, Alain Bélanger et Patrick Sabourin, expliquent entre autres choses que les effets de l'immigration sur le poids de l'anglais parmi les langues officielles apparaissent plus rapidement dans le cas de la langue de travail que dans le cas de la langue d'usage ou de la langue maternelle.

Du point de vue de la dynamique entre les groupes linguistiques majoritaire et minoritaire, la situation au Canada anglais se révèle être exactement l'opposé de celle qui prévaut au Québec. Dans le Canada sans le Québec, le poids de la langue majoritaire — l'anglais — parmi les langues officielles augmente lorsqu'on examine la langue de travail par rapport à la langue d'usage à la maison ou à la langue maternelle. En ne considérant que les langues officielles, 94,6 % des Canadiens hors Québec ont l'anglais pour langue maternelle, 97,2 % le parle le plus souvent à la maison et 98,1 % l'utilise le plus souvent au travail.

Qui plus est, les caractéristiques linguistiques de la population immigrante de langue officielle sont très similaires à celles des natifs. Le poids de l'anglais chez les immigrants est même légèrement supérieur au poids de l'anglais chez les natifs, l'immigration francophone étant relativement rare au Canada anglais. Contrairement à ce que l'on observe au Québec, l'immigration contribue peu à y modifier l'équilibre linguistique, ne renforçant que légèrement la position du groupe majoritaire.

Que ce soit au Québec ou dans le reste du Canada, une constante subsiste néanmoins : l'anglais demeure nettement avantagé sur la place publique par rapport à l'espace privé. Dans les deux espaces, les effets de l'immigration sur le poids de l'anglais parmi les langues officielles apparaissent plus rapides dans le cas de la langue de travail que dans le cas de la langue d'usage ou de la langue maternelle.

Le MIDI nous indique que :¹⁵

Pour ce qui est de la langue utilisée au travail, en 2011, le français est la langue de travail la plus souvent parlée par :

-55,2 % des personnes immigrantes (toutes langues maternelles confondues);

¹⁴ BÉLANGER Alain et SABOURIN Patrick (2013), *De l'interprétation des indicateurs linguistiques du recensement canadien*, Cahiers québécois de démographie, vol. 42, n° 1, 2013, page 173-174.

¹⁵ Idem, page 14.

- 53,0 % des personnes immigrantes d'une langue maternelle tierce (autre que le français ou l'anglais);
- 58,1 % des personnes immigrantes nouvellement arrivées (de 2006 à 2011).

L'anglais est utilisé par 28,3 % des personnes immigrantes en 2011, et 13,5 % parlent tant le français que l'anglais, le plus souvent au travail.

Voici comment Bélanger et Sabourin interprétaient les données de 2006 (similaires à celles de 2011) sur la langue de travail des immigrants :

TABLEAU 2 Répartition de la population de langue officielle selon la langue maternelle, la langue d'usage et la langue de travail, Québec, 2006

Proportion de français parmi les langues officielles, selon la région de résidence et le statut d'immigrant									
	Île de Montréal			Banlieue de Montréal			Québec moins RMR de Montréal		
	LM	LU	LT	LM	LU	LT	LM	LU	LT
Non immigrants	76,8 %	71,1 %	71,1 %	92,7 %	91,3 %	89,3 %	96,1 %	96,4 %	93,9 %
Immigrants	61,5 %	57,5 %	56,1 %	73,0 %	70,3 %	67,9 %	79,6 %	81,9 %	77,7 %
Total	75,0 %	68,3 %	66,4 %	92,5 %	90,2 %	87,0 %	96,0 %	96,0 %	93,4 %

Abréviations : LM, langue maternelle ; LU, langue parlée le plus souvent à la maison ; LT, langue utilisée le plus souvent au travail

Source: Fichier de microdonnées du Recensement canadien de 2006 (échantillon 20 %)

On observe dans le tableau 2 que l'indicateur le plus proche de la langue d'usage public, soit la langue de travail, ne montre plus le pourcentage le plus élevé, mais au contraire le plus faible. À Montréal, le poids relatif du français parmi les langues officielles se situe à 66,4 % lorsque l'on examine la langue de travail, comparé à 68,3 % pour la langue parlée à la maison et 75,0 % pour la langue maternelle. L'écart entre les natifs et les immigrants demeure marqué, le français étant désavantagé d'environ 15 à 20 points chez ces derniers par rapport aux premiers pour les trois variables linguistiques.

Malheureusement, le MIDI ne rend pas disponibles les statistiques sur la langue utilisée au travail par les immigrants admis de langue maternelle française et anglaise, alors que les renseignements sur l'usage au travail du français par les allophones le sont. Le MQF aurait aimé connaître les usages linguistiques au travail des immigrants admis qui ne connaissent que le français ou l'anglais. Ces données sont essentielles, car elles en disent long sur l'influence de la langue utilisée au travail par ceux qui arrivent au Québec qui ne connaissent que l'anglais ou le français. De plus, parmi les immigrants admis qui n'utilisent pas généralement le français au travail, le MQF aurait aimé savoir quelle est la proportion de ceux-ci qui ne connaissent pas le français au niveau 7 dans l'échelle

québécoise des niveaux de compétence en français.¹⁶ La raison en est bien simple, car si ce qui explique le non-usage de la langue française est l'ignorance de cette dernière, il faudra que le gouvernement du Québec ait le pouvoir d'exiger sa connaissance après un certain temps.

Si le Canada exige comme critère éliminatoire la connaissance du français ou de l'anglais, le Québec pourrait exiger la connaissance du français à ses immigrants. Le Gouvernement du Québec fait énormément pour faciliter la francisation des immigrants avant leur arrivée et sur le territoire québécois. Une fois que le gouvernement met tout en place pour aider les immigrants admis, il n'y a pas d'obligation à apprendre la langue française, et donc, à l'utiliser au travail.

Recommandation 9 :

Le gouvernement du Québec doit renégocier l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains afin que l'octroi pour les demandes d'admission à la citoyenneté canadienne pour les résidents permanents du Québec le soit uniquement en fonction des aptitudes à parler le français et non, comme c'est le cas actuellement, en fonction des aptitudes à parler le français ou l'anglais.

En proportion, les étudiants étrangers anglicisent

De plus en plus, les institutions d'enseignement supérieur comptent sur les étudiants étrangers pour augmenter leurs effectifs scolaires. Qu'on se réfère au rapport Demers¹⁷ sur l'offre de formation collégiale, à l'étude¹⁸ de l'ex-député de Borduas, Pierre Curzi, sur le sous-financement des universités francophones ou sur le document du MIDI,¹⁹ le Québec accueillera de plus en plus d'étudiants étrangers. Les étudiants étrangers qui comptent immigrer bénéficient du *Programme de l'expérience québécoise*.²⁰ Il existe bien des modalités de connaissance du français dans le programme pour être admissible au programme si les études sont faites dans des institutions d'enseignement anglophones, mais n'empêche que le programme ne devrait être que pour les étudiants étrangers qui étudient dans des programmes en français dans des institutions de langue française.

Règle générale, les études disent que les individus ont tendance à travailler dans la langue dans laquelle ils ont étudié.^{21 22} Ainsi, les seuls étudiants étrangers qui devraient pouvoir bénéficier de l'obtention d'un certificat de sélection du Québec ce sont ceux qui fréquentent les institutions francophones, car ils seront de futurs travailleurs québécois sur le marché du travail québécois. Chose

16 <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/langue-francaise/Echelle-niveaux-competences.pdf>

17

18 http://www.pierrecurzi.org/wp-content/uploads/2013/02/ETUDE_Sous-financement_Universites.pdf

19 Op. cit. page 20.

20 http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/peq/PEQ_Etudiant.pdf

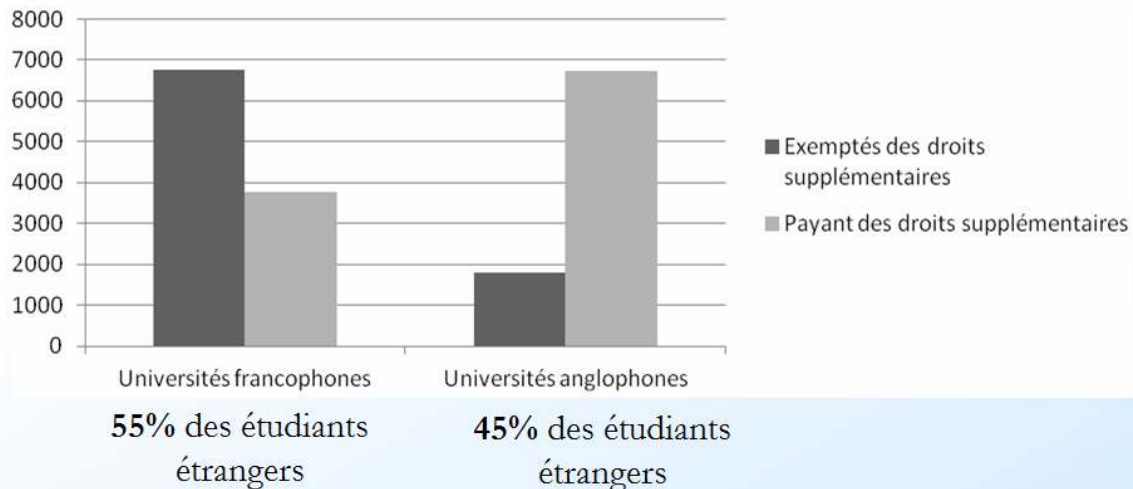
21 http://irfa.ca/site/_pdf/note_irfaMARS2010B_1.pdf

22 https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2013/20130823_r%C3%A9sum%C3%A9.pdf, pages 14-15.

importante, si nous revenons sur le ratio 89%-11% des groupes francophones et anglophones, cette proportion est loin d'être respectée quant au nombre d'étudiants étrangers et de résidents permanents qui fréquentent les institutions universitaires francophones et anglophones. Il y a 45% des étudiants étrangers qui fréquentent les institutions universitaires de langue anglaise, alors que les anglophones représentent 8% de la population. Il s'agit d'un différentiel de 34% au profit de l'anglais. Si les étudiants étrangers qui étudient en anglais peuvent bénéficier du même processus d'accélération de traitement des demandes d'immigration, nous risquons d'angliciser encore davantage le monde du travail et nous ne favorisons pas l'établissement en région de jeunes immigrants qui étudieront en français dans des institutions de langue française.

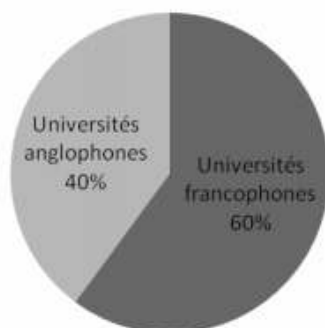
Les étudiants étrangers

Figure 28. Effectifs universitaires (EETP) ayant le statut d'étudiants étrangers selon la langue d'enseignement et les droits de scolarité payés, 2009-2010



Malgré une politique d'immigration qui accorde davantage d'importance à la connaissance du français, ce sont 40 % des résidents permanents qui choisissent l'enseignement universitaire en anglais. Concordia est l'université la plus populaire, puisqu'on y retrouve 23 % des résidents permanents inscrits à temps plein.

Figure 16. Effectifs réguliers à temps complet ayant le statut de résidents permanents selon la langue d'enseignement, 2008-2009



Source : Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, *Ensemble de données universitaires communes – Québec (EDUCQ)*. En ligne (consulté le 8 août 2012): <http://www.crepucq.ca/EducQ/>

Recommandation 10:

Jusqu'à ce que soit atteint un ratio comparatif à celui du poids démographique des francophones par rapport aux anglophones (89%-11%), que seuls les étudiants étrangers ayant étudié dans un programme en français dans des institutions de langue française puissent bénéficier du *Programme de l'expérience québécoise* qui facilite le processus d'immigration.

Recommandation 11 :

Comme les Québec recherche de jeunes immigrants qui parlent le français et ayant des diplômes reconnus sur le marché du travail québécois, le Québec doit faciliter la venue des jeunes cerveaux parmi les 230 millions de francophones (130 millions de langue maternelle française) sur la planète;

Comme les universités de langue française au Québec sont nettement sous-financées par rapport aux universités de langue anglaise si l'on considère le poids démographique des anglophones. (Les universités anglophones reçoivent 29% des 6 milliards\$ par année d'investissements alors que les anglophones ne représentent que 8,3% de la population. L'investissement dans les institutions de langue anglaise représente plus du triple du poids démographique des anglophones au Québec);²³

Comme 45% des étudiants étrangers fréquentent les institutions universitaires de langue anglaise et que ce ratio devrait être plutôt comparable à celui du poids démographique des francophones par rapport aux anglophones (89%-11%);

²³ http://www.pierrecuzzi.org/wp-content/uploads/2013/02/ETUDE_Sous-financement_Universites.pdf

Des ententes bilatérales entre les universités de langue française du Québec et celles des pays de la francophonie sur l'exemption des frais de scolarité supplémentaires doivent être multipliées et bonifiées.

Conclusion

Depuis 25 ans le gouvernement du Québec désire pérenniser le français via sa politique d'immigration. Tous les reculs du français notamment dans le monde du travail, sont liés de près ou de loin à l'échec de la politique d'immigration. Au Canada, pratiquement tous les transferts linguistiques se font vers l'anglais, alors qu'au Québec les résultats sont d'à peine un sur deux. Pour redonner au français son poids démographique de la décennie 1990, le gouvernement doit s'imposer des objectifs globaux définis dans le temps, soit qu'il y ait 81,4% de la population qui soit de langue maternelle française et 83,1% de langue d'usage française d'ici 2025. Le gouvernement doit aussi utiliser des indicateurs fiables reconnus qui vont au-delà de la connaissance du français chez les immigrants admis. Le gouvernement doit utiliser la langue maternelle, la langue d'usage, la langue d'usage public et la langue de travail afin de pouvoir évaluer si les moyens qu'il mettra en place dans sa nouvelle politique sont réellement efficaces. Toujours dans l'optique de l'atteinte des objectifs globaux dans le poids démographique du français, le gouvernement devra être exemplaire et cesser le bilinguisme de toutes ses institutions publiques qui contribuent en voyant les messages aux immigrants que le gouvernement du Québec encourage la liberté de choix entre l'anglais et le français. Enfin, il faudra que le gouvernement joue avec les volumes et la composition linguistique de l'immigration. Et, si nous tenons à être conséquents avec notre désir de pérenniser la langue française au Québec, ajoutons que nous n'avons pas de temps à perdre !

Bibliographie

- 1-BÉLANGER Alain et SABOURIN Patrick (2013), *De l'interprétation des indicateurs linguistiques du recensement canadien*, Cahiers québécois de démographie, vol. 42, n° 1, 2013, p. 167-177.
- 2-CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (2013), *Redynamiser la politique linguistique du Québec*.
http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis206/a206_FaitsSaillants.pdf
- 3-CORBEIL Jean-Pierre et HOULE René (2013), *Trajectoires linguistiques et langue d'usage public chez les allophones de la région métropolitaine de Montréal*, Office québécois de la langue française.
https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2013/20130823_trajectoires-et-langue-usage-public.pdf
- 4-CURZI Pierre (2011), *L'application de la Charte de la langue française au collégial : Un prolongement nécessaire*.
http://www.quebecfrancais.org/files/un_prolongement_necessaire_-_etude.pdf
- 5-CURZI Pierre (2013), *L'effet anglicisant du déséquilibre du financement des universités*.
http://www.pierrecurzi.org/wp-content/uploads/2013/02/ETUDE_Sous-financement_Universites.pdf
- 6-DEMERS Guy (2014), *Rapport final sur l'offre de formation au collégial*, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.
http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/sommet/Rapport_final_Chantier_offre_formation_collegiale.pdf
- 7-FERRETTI JEAN (2016), *En matière de francisation et d'intégration, Le Québec rate la cible*, Institut de recherche en économie contemporaine.
<http://www.irec.net/index.jsp?p=35&f=1638>
- 8-IRFA (2010), *La langue d'enseignement...et après*.
http://irfa.ca/site/_pdf/note_irfaMARS2010B_1.pdf
- 9-LEVINE Marc (1997), *La reconquête de Montréal*, VLB Éditeur.
- 10-MAROIS Guillaume, *Au-delà des volumes : Doter la politique d'immigration d'indicateurs pertinents*, Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur les documents intitulés « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion », février 2015.
file:///C:/Users/Eric/Downloads/002m_guillaume_marois.pdf
- 11-MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2014), *Le programme de l'expérience québécoise : Un accès facile et rapide à l'immigration permanente*.
http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/peq/PEQ_Etudiant.pdf
- 12-MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2014), *L'immigration au Québec, le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires*, Gouvernement du Québec.
http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/DOC_RoleQuebecImmigration.pdf

- 13-MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (2011), *Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*.
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/langue-francaise/Echelle-niveaux-competences.pdf>
- 14-MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (Avril 2014), *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec (2009-2013)*, page 18.
http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB1200FR_Immigration2013.pdf
- 15-SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPISTE DE MONTRÉAL (2015), *Pour que le français soit aussi prioritaire que l'atteinte du déficit zéro. Se donner des objectifs clairs et mesurables*.
<http://ssjb.com/files/uploads/2015/02/Me%CC%81moire-SSJBM-pour-la-consultation-publique-sur-la-politique-dimmigration.pdf>
- 16-STATISTIQUE CANADA, *Le portrait linguistique en évolution, recensement de 2011*.
- 17-SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC (2013), *Pour une Administration publique dans la langue officielle du Québec*.
http://www.sfpq.qc.ca/media/publications/Memoire_Charte_langue.pdf
- 18-TERMOTE Marc (2011), *Perspective démolinguistique du Québec et de la région de Montréal (2006-2056)*.
http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2011/20110909_perspectives_demolinguistiques.pdf
- 19-THIBEAUDIN Henri (2010), *L'offre d'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au Québec et au Canada. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et des services sociaux et des administrations publiques*, Institut de recherche en économie contemporaine (IREC).
http://www.irec.net/upload/File/anglaisfrancais_novembre2011.pdf